

INFORMATIONS « LICENCE SAISON 2022 / 2023 »



Ami(s) et amie(s) tireurs, licencié(es) au Club ASTIRA.

Suite au Mail que je vous ai envoyé le 10 juillet dernier, que j'espère vous avez reçu, et pris connaissance, je vous contacte cette fois par courrier, pour vous préciser les dernières modalités en matière de :

RENOUVELLEMENT DE LICENCE pour la saison 2022/2023.

Un petit rappel : La validité de votre licence actuelle prendra fin le 30 septembre 2022.

Après cette date, si votre nouvelle licence n'est pas validée, vous ne pourrez plus :

1. Etre en conformité légale pour la DETENTION de vos Armes de Catégorie B.
2. Vous déplacer et transporter vos armes (Toutes catégories)
3. Etre accueilli dans votre club(ou un autre club), et pratiquer votre sport, n'étant plus couvert par l'assurance.

COMMENT RENOUELER VOTRE LICENCE.

PRIMO : ACTIVATION DE VOTRE COMPTE EDEN.

- Vous devez Absolument vous créer votre compte personnel sur le site EDEN
- Le portail privé EDEN pour le licencié est une OBLIGATION pour Obtenir la Licence Fédérale.

Pour ce faire, vous trouverez toutes les informations sur le site « ASTIRA » dans la rubrique EDEN « Espace Dématérialisé d'Enregistrement National ».

Documents ou Informations Obligatoire pour créer votre compte.

1. Avoir sa photo dans EDEN.
2. Avoir son adresse Mail dans EDEN
3. Etre à jour de sa cotisation fédérale.

NB : A priori, sauf modification de votre part depuis l'établissement de votre licence 2021/2022, vos informations personnelles doivent être à jour.

Créer votre compte EDEN ne prendra que quelques minutes.

SECUNDO : LE CERTIFICAT MEDICAL - Partie très importante.

Une fois votre compte créé, et vos informations personnelles vérifiées, vous devez enregistrer votre Nouveau Certificat Médical. La validité de votre certificat médical liée à votre licence 2021/2022 sera caduque au 30 septembre 2022)

Votre nouveau certificat aura une validité d'une année à partir de la date d'établissement par votre médecin.

Ex : un certificat établi le 15 aout 2022 sera valide jusqu'au 14 aout 2023, date à laquelle il faudra valider un nouveau certificat médical.

Vous trouverez toutes les informations concernant cette opération dans la rubrique « Transmettre son certificat médical dans EDEN.

Ce certificat peut être établi sur papier libre par votre médecin, mais vous pouvez, pour vous simplifier, utiliser le modèle type de la FFT que vous trouverez et pourrez imprimer, dans votre compte EDEN en bas de la page « Accueil »

Cette opération doit être effectuée pour début septembre, Vous pourrez commencer à enregistrer votre CM à partir de début Aout.

TERTIO : COTISATION LICENCE.

Une fois les deux opérations citées précédemment effectuées, vous pourrez faire parvenir à votre club, pour début septembre :

1. Le règlement de votre cotisation pour l'année 2022/2023.
2. Une copie du certificat médical transmis sur EDEN, pour insertion dans votre dossier club.

VOTRE NOUVELLE LICENCE, SAISON 2022/2023.

Lorsque votre nouvelle licence sera validée par la FFT, vous pourrez aller sur votre compte EDEN, pour la visualiser, l'imprimer ou l'importer sur votre Smartphone.

De même que pour l'ancienne licence, vous devez présenter cette licence 2022/2023 pour :

1. Accéder à votre club pour pratiquer votre sport.
 2. Transporter vos armes entre votre domicile et votre club de tir.
 3. Effectuer des achats de produits « classés » dans les armureries ou sur des sites en ligne.
- Vous pourrez par la suite modifier vos informations personnelles (changement de domicile, d'adresse mail, de numéro de téléphone, etc.)
 - Demander votre « Avis Préalable » (Feuille Verte) pour demander une autorisation d'achat et de détention d'arme de catégorie B ou son renouvellement.

CAS PARTICULIERS.

- En cas de difficulté, adressez vous aux Dirigeants de votre club qui pourront vous aider à créer votre compte EDEN.
- A savoir que la FFT transmettra toutes les informations concernant votre licence par le biais de cette adresse mail, il est donc préférable d'avoir sa propre adresse.
- Vous pouvez utiliser une même adresse mail pour plusieurs personnes (couple, enfants, etc..) mais vous devez associer un mot de passe différent à chaque compte.

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LES DETENEURS D ARMES DE CATEGORIE B.

Pour pouvoir continuer à Détenir vos Armes de Catégorie B, dès septembre 2022, vous devez ABSOLUMENT :

1. Avoir votre espace personnel EDEN ouvert avec une adresse mail.
2. Avoir déposé votre certificat médical dans EDEN pour la saison 2022 / 2023.
3. Détenir votre licence 2022/2023.

Au delà du 30 septembre 2022, si votre licence 2022/2023 n'est pas validée, vous serez considéré comme :

☒ **DETENEUR ILLEGAL D ARME.**

De ce fait, vous risquez, d'une part, la saisie de vos armes ; et d'autre part de vous voir inscrit au FINIADA (Fichier National des Interdits d'Acquisition et de Détention d'Armes) pour une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans.

ENFIN, A RETENIR :

Pour tout problème :

- De création de votre compte EDEN,
- De validation de votre certificat médical,
- De Modification d'information personnelle,
- Et tout autre problème lié à votre renouvellement de licence, ou autre sujet,

N'Hésitez pas à vous rapprocher et à contacter vos responsables de club qui feront de leur mieux pour vous aider dans vos démarches.

N'attendez pas le dernier moment, **ANTICIPEZ !** , après le 30 septembre, il sera plus difficile de régulariser tout incident concernant votre renouvellement, et sachez néanmoins, que vous êtes personnellement responsable de votre dossier.

Merci d'avoir pris le temps de lire ce courrier, et faites dès que possible toutes les démarches pour que le renouvellement de votre licence se déroule dans les temps et dans les meilleures conditions possibles.

Si Toutefois, vous ne désirez pas renouveler votre licence, je vous demande de bien vouloir nous tenir informé de votre intention, soit par courrier ou par mail (à l'adresse : astira87@gmail.com)

Salutations Sportives.

Les Dirigeants du Club ASTIRA.